COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION SCOLAIRE CRISENOY – CHAMPDEUIL DU 26 AOUT 2020

DATE DE LA CONVOCATION: 21 aout 2020

NOMBRE DE MEMBRES: 6

Présents : 6 Votants : 6

SEANCE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU 26 AOUT 2020

L'an deux mil vingt, le 26 Août à 20h30, le Syndicat Intercommunal légalement convoqué le 21 août 2020, s'est réuni en séance ordinaire

<u>Etaient présents</u>: Mesdames MICHEL Evelyne, LIEUREY Isabelle, Messieurs XAVIER Sandji, SALA Guillaume, DEVAUX Olivier, VALOGNES Patrice (titulaires) et, Madame STEFANIAK Josette, Messieurs AJIACH Chaïb, CHATELOT Guillaume

<u>Etaient absents excusés</u>: Mesdames ROY Marion, BONGIBAULT Catherine et Monsieur BERTHON Thomas

Invités: Messieurs JAROSSAY et JEANNIN

Mme STEFANIAK Josette a été nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Modification du règlement intérieur Décision modificative Investissement chap 21

Affaires diverses

Approbation du compte rendu du 9 juillet 2020 par les membres présents, à l'unanimité.

20.08.01 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

La Présidente expose au conseil la nécessité d'effectuer certaines modifications dans le règlement intérieur. Après en avoir débattu, avec 5 voix pour Pour et 1 Abstention, Le Conseil Syndical DECIDE de modifier « l'article 4 : tarif », comme suit :

- AUGMENTER le prix de la cantine à partir du 1^{er} septembre 2020 à 6 €
- AJOUTER d'autres cas particuliers où le prix de la cantine sera facturé à 2.50 € (crise sanitaire, problème de livraison du prestataire, ect..)

Un avenant au règlement intérieur sera transmis aux familles, avec l'explication de ces modifications.

Lors du précédent Conseil, il a été évoqué la possible modification de l'horaire de garderie du soir.

Après en avoir débattu, le Conseil décide de ne pas modifier les horaires pour le moment, mais que dans tous les cas, le ménage sera effectué par le personnel à partir de 18h30.

20.08.02 ADOPTION DES DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget du Syndicat Intercommunal de Restauration Scolaire et Accueil Périscolaire,

Madame la Présidente propose aux membres du Syndicat d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2020 suite aux travaux d'agrandissement provisoire de nos locaux :

Section de Fonctionnement

023 Virement à la section d'investissement : + 1000 €

022 Dépenses imprévues : - 1000 €

Section d'Investissement

021 Virement de la section de fonctionnement : + 1000 €

2135 Installation générales : + 1000 €

Après en avoir délibéré, le conseil du syndicat intercommunal de Restauration Scolaire, à l'unanimité :

AUTORISE les décisions modificatives ci-dessus

AFFAIRES DIVERSES

La Présidente présente le tableau des restes à recouvrer de la cantine qui se monte à un total de 878 €. Celuici, indique les familles qui n'ont pas régler leur facture depuis 2018 jusqu'à ce jour.

La Présidente informe que nous allons devoir investir dans l'achat d'un nouvel aspirateur (ménage cantine) et un téléphone portable (secrétariat).

La séance est levée à 22h00

SIGNATURES

LIEUREY Isabelle MICHEL Evelyne

XAVIER Sandji DEVAUX Olivier

SALA Guillaume VALOGNES Patrice